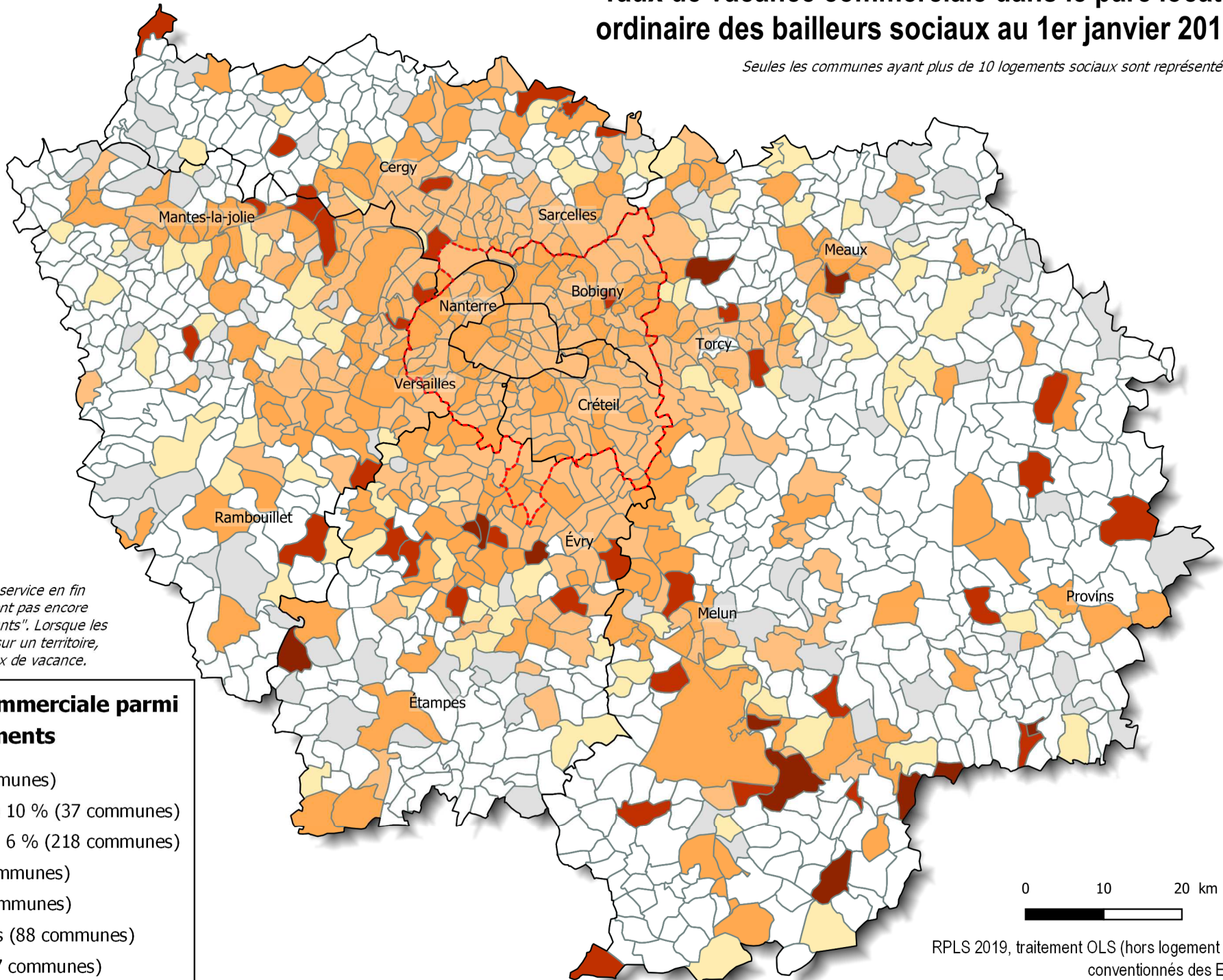


Taux de vacance commerciale dans le parc locatif ordinaire des bailleurs sociaux au 1er janvier 2019

Seules les communes ayant plus de 10 logements sociaux sont représentées



Précautions: Les logements mis en service en fin d'année ou au 1er janvier qui ne sont pas encore loués sont considérés comme "vacants". Lorsque les effectifs de logements sont faibles sur un territoire, cela peut avoir un impact sur le taux de vacance.

Taux de vacances commerciale parmi l'ensemble des logements

- Plus de 10 % (12 communes)
- Entre 6 % et moins de 10 % (37 communes)
- Entre 2 % et moins de 6 % (218 communes)
- Moins de 2 % (266 communes)
- Pas de vacance (89 communes)
- Moins de 10 logements (88 communes)
- Pas de parc social (577 communes)
- MGP

0 10 20 km

© OLS Idf

RPLS 2019, traitement OLS (hors logement non conventionnés des EPL)
Fonds : ©IGN-Geofla - 2020
28/09/2020